

Montréal, le 7 mars 2022

Monsieur Lionel Carmant
Ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux
Édifice Catherine-de-Longpré
1075, chemin Sainte-Foy, 15e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
ministre.deleguee@msss.gouv.qc.ca

Monsieur le ministre,

Nous vous faisons parvenir cette lettre aujourd'hui par souci de vous partager nos préoccupations et inquiétudes envers le financement des organismes communautaires associé au Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026 *Agir ensemble pour le mieux-être collectif* (Action 3.1). Étant donné l'urgence du dossier, nous vous saurons gré d'agir diligemment sur cet enjeu, en cohérence avec ce qui a été annoncé.

Rappelons que, lors de l'annonce officielle du Plan d'action, nous avons été réjouis d'apprendre, de votre bouche même, que 15M\$ d'argent neuf allait être associé à ce plan de manière récurrente, pendant 5 ans, afin de consolider l'action des organismes communautaires en santé mentale. Nous apprécions particulièrement qu'il y soit mentionné que le « *soutien financier sera apporté par le biais du Programme de soutien aux organismes communautaires du MSSS. Les sommes versées aideront les organismes communautaires en santé mentale dans la réalisation de leur mission.* » (PAISM p. 31). Cela équivaut donc à soutenir près de 450 organisations financées au PSOC aux niveaux régional et national.

Or, le portrait qui nous a été par la suite précisé est d'une toute autre nature. Nous avons été stupéfait.e.s d'apprendre, lors de la rencontre tenue avec le MSSS le 28 février dernier, que, lors de l'année 2021-2022, seuls les 2/12e de la somme promise seraient envoyés sur le terrain, soit 2,5 M\$, faisant en sorte que 12,5M\$ de financement pourtant promis seront perdus. Ce faisant, ce ne sont pas 75M\$ qui seront versés aux organismes, comme le plan l'indique, mais seulement 62,5M\$.

Vous constatez, tout comme nous, que l'enjeu de la santé mentale n'a jamais été aussi criant, alors même que les groupes communautaires peinent à offrir des services à la population, faute de consolidation de leur financement. Dans ce contexte, il est primordial que la totalité des sommes promises soit investie. En tant que ministre responsable, vous devez agir afin que la totalité des 75 M\$ que vous avez annoncés soit bien distribuée d'ici 2026 et que les organismes visés par le plan d'action n'assument pas les conséquences de son dépôt tardif face à l'année 2021-2022.

Ainsi, nous aimerions pouvoir vous rencontrer, très rapidement, afin de voir comment nous pourrions ventiler autrement la somme promise en répartissant le 12,5M\$ sur les 4 autres années du plan d'action, de manière à nous assurer que ces montants descendront bien sur le terrain. Comptez sur nos organisations pour collaborer afin de trouver une solution, puisque le temps presse.

Autre question d'importance pour nous, nous avons appris que les regroupements et organismes nationaux recevront un montant moindre que les organisations locales et régionales, sous prétexte que leurs actions ne serviraient pas directement la population, ce qui est une vision erronée de leur rôle. Alors que plusieurs actions du Plan d'action reposent sur le partenariat avec les organisations nationales, il nous semble singulier que les sommes prévues représentent la moitié de ce qui est octroyé, en moyenne, pour les organismes de base. Pourrions-nous connaître les critères utilisés pour cette répartition et, s'il y a lieu, revoir autrement la répartition des sommes, de manière à reconnaître le rôle essentiel des regroupements dans le soutien de l'action de leurs groupes membres, minimalement à compter de l'année 2022-2023, si cela est impossible pour l'année en cours?

En vous remerciant à l'avance d'assurer un suivi rapide à nos questionnements, soyez assuré de recevoir nos salutations les plus cordiales.

Doris Provencher, Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ)

Jérôme Gaudreault, Association québécoise de prévention du suicide (AQPS)

Pierre Plourde, Association des centres d'écoute téléphonique du Québec (ACETDQ)

Joanne Riendeau, Association Vox Québec

Christina Charron St-Pierre, COSME

Renée Ouimet, Mouvement santé mentale Québec (MSMQ)

Jean-Pierre Ruchon, Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ)

René Cloutier, Réseau Avant de Craquer

Alice Charasse, Société québécoise de la schizophrénie

C.C.

Madame Sonia Lebel, présidente du Conseil du trésor

Monsieur Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux

Madame Gaëlle Fedida, présidente de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles